

## Plan d'études cadre master psychomotricité

Domaine : *Travail Social*

Filière : *Psychomotricité*

### 1. Intitulé de module : Démarche clinique et innovation \_ M5 2025-2026

Code : T.PM.SO354.205.F.19

Type de formation : Master

Niveau : module de base

Type : module principal

Caractéristiques : module obligatoire

Organisation temporelle : 2<sup>ème</sup> semestre du MSc en psychomotricité

### 2. Organisation

Crédits ECTS : 10

Langue principale d'enseignement : Français

### 3. Pré-requis

### 4. Compétences visées/ Objectifs généraux d'apprentissage

Ce module fait partie de l'axe de formation *Approches théoriques et méthodologie*. Il permet aux étudiant-e-s de s'approprier la méthodologie professionnelle et de développer leur posture clinique, en se référant aux théories et aux modèles d'investigation ainsi que d'interventions en psychomotricité.

Objectifs d'apprentissage :

- Utiliser la méthodologie professionnelle pour construire des hypothèses de compréhension et établir un diagnostic psychomoteur
- Définir et argumenter les modalités d'intervention en tenant compte de l'ensemble de la situation clinique et de son rôle professionnel
- Illustrer par ses propositions les caractéristiques de la relation en psychomotricité
- Combiner différentes approches pour analyser des situations cliniques complexes

Compétences cibles<sup>1</sup> :

1) Mobiliser de façon appropriée les connaissances, gestes et attitudes professionnels fondamentaux en psychomotricité, et les ajuster à la diversité des contextes

- **1a** : Prendre en compte de façon conjointe les dimensions somatique, émotionnelle, communicationnelle, psychologique du corps et les processus de liaison entre le corps et le psychisme
- **1b** : Repérer les facteurs neuro-sensori-moteurs, relationnels et sociaux qui influencent l'instrumentation du corps
- **1c** : Créer un environnement favorable dans les interactions, en mobilisant et ajustant ses propres ressources psychocorporelles
- **1d** : Porter son attention sur les signes et manifestations corporelles, ainsi que leur signification dans la dynamique de la personne et de ses interactions avec son environnement

<sup>1</sup> Se référer au référentiel de compétences (présenté dans le plan d'étude cadre)  
Fiche module \_ M5\_MScPM\_SP26

- **1e** : Intégrer dans sa posture professionnelle les cadres légaux, les principes éthiques, la déontologie professionnelle et les règles institutionnelles
- 2) Assurer des interventions en psychomotricité en autonomie dans des contextes et situations complexes
  - **2a** : Mettre en œuvre des activités dans les domaines médico-thérapeutique et pédago-thérapeutique, du conseil et du soutien, en s'appuyant sur la méthodologie professionnelle
  - **2b** : Evaluer les besoins des usagers, ainsi que planifier et conduire ses interventions en les co-construisant avec l'entourage et le réseau
  - **2d** : Favoriser le développement des ressources psychomotrices des usagers
- 3) Fonder et argumenter ses décisions à partir de son expertise scientifique et professionnelle dans des contextes novateurs et à partir d'informations partielles
  - **3a** : Analyser et reconnaître les enjeux et caractéristiques des différents contextes dans lesquels la psychomotricité est présente
  - **3b** : Appuyer les choix, les priorités et contenus de ses interventions sur les données scientifiques ainsi qu'analyser les difficultés et ressources de chaque situation
  - **3c** : Apporter et argumenter le point de vue de la psychomotricité lors des évaluations et/ou décisions interprofessionnelles
  - **3d** : Documenter ses pratiques en rédigeant et présentant des rapports et des évaluations
- 4) Travailleur en réseau et collaborer en contexte interprofessionnel ainsi qu'avec l'entourage des usager/ère-s
  - **4a** : Coopérer au sein des réseaux en vue de définir des modes et priorités d'intervention ainsi que d'assurer une cohérence des projets et des actions
- 5) Mettre en œuvre des stratégies réflexives de développement professionnel et scientifique
  - **5a** : Porter un regard critique sur son action afin de faire évoluer ses pratiques et mécanismes de réflexion ainsi que ses modes relationnels et corporels
  - **5b** : Mettre en discussion de nouveaux modèles d'intervention avec les fondements théoriques et pratiques de la profession

L'étudiant-e documente les apports de ce module au développement de ses compétences dans son portfolio d'apprentissage.

## 5. Contenu et formes d'enseignement

Le module est organisé autour des thématiques *Troubles et diagnostics psychomoteurs*. Dans cette perspective, il articule la démarche et les actions d'investigation et de diagnostic en psychomotricité en contextes médico-thérapeutique et pédago-thérapeutique avec les cadres de la nosographie ainsi que diverses approches théoriques qui sous-tendent le recueil des données cliniques et la compréhension des troubles psychomoteurs (approches psychodynamique, systémique, neurodéveloppementale, psychomotrice, sensorimotrice notamment).

La pédagogie du module amène les étudiant-e-s à prendre conscience de la complémentarité des approches du développement de la compréhension des troubles psychomoteurs en lien avec la relation clinique dans le but d'établir des hypothèses de diagnostics psychomoteurs et de proposer des interventions adaptées en lien avec les démarches enseignées.

Le module se décline en plusieurs enseignements :

- Profil clinique, posture et relation thérapeutiques
- Troubles et diagnostics psychomoteurs :
  - Problèmes généraux en psychopathologie
  - Historicité, définitions et classifications des troubles psychomoteurs
  - Présentations cliniques
- Processus d'investigation psychomotrice et raisonnement clinique :
  - Observations, évaluations et tests standardisés en psychomotricité
  - Hypothèses de compréhension, diagnostics psychomoteurs et rapport d'évaluation
  - Bilan sensorimoteur et psychomotricité

Le module articule cours théoriques ainsi que méthodes d'apprentissage construites à partir de situations cliniques.

## 6. Modalités d'évaluation et de validation

Le module est validé par la réussite d'une évaluation sommative individuelle réalisée à partir d'une situation clinique rencontrée en formation pratique. Les contenus des enseignements seront mis au service du raisonnement clinique concernant la problématique psychomotrice des personnes bénéficiaires de la relation clinique sous-jacente.

Le protocole d'évaluation est remis au plus tard un mois après le début du module.

La présence à l'ensemble des actes de formation du module est requise pour assurer l'atteinte des objectifs d'apprentissage. Les étudiant-es sont tenu.es de signer la feuille de présence à chaque cours ou, en cas d'absence, de la signaler auprès du secrétariat de la filière avec copie au référent de volée. Elles tiennent les enseignant.es informé.es.

En cas d'absence justifiée ou non, correspondant à plus de 20% du nombres d'heures d'enseignement du module, l'étudiant-e devra effectuer un travail complémentaire défini par les enseignant.es concerné.es ou la coordinatrice de module.

L'accomplissement du complément conditionne la validation du module qui reste en suspens tant qu'il n'est pas réalisé. Le délai de remise est fixé au plus tard à la fin du semestre dans lequel se déroule le module.

Les cas particuliers ou de force majeure restent réservés. Les abandons sont considérés comme des échecs.

## 7. Modalités de répétition

Lorsque l'étudiant-e obtient la note F au module, sa situation est rapportée en Équipe Pédagogique. L'étudiant-e doit répéter l'évaluation au regard du calendrier académique. La répétition peut prendre une autre forme que l'évaluation initiale. Elle est définie pour chaque étudiant-e individuellement par la coordinatrice du module en collaboration avec les enseignant-es concerné-es.

La répétition du module vise les mêmes objectifs. Le module ne peut être répété qu'une seule fois.

Dans le cas où l'étudiant-e obtient la notation F à la deuxième passation, elle ou il est en situation d'échec définitif et est exclu-e de la filière, conformément à l'article 21 alinéa b du Règlement du Master of Science HES-SO en psychomotricité.

Les abandons sont considérés comme des échecs.

## 8. Remarques

### Précision concernant l'utilisation des outils d'intelligence artificielle (IA)

Pour l'évaluation du module, l'usage de l'intelligence artificielle (IA) est toléré pour le dossier, selon les directives indiquées dans le protocole d'évaluation. En cas d'utilisation,

- les étudiant-es assument en tous les cas la pleine responsabilité de leurs travaux, de leurs productions, et doivent être en mesure d'expliciter leurs choix, leur propos ;
- les outils utilisés et les raisons de leur recours (corrections, explications, reformulations, traductions, inspirations) doivent être clairement indiqués (principe de transparence) ; l'infothèque propose un Guide pour le référencement accessible sur son site : Campus > Infothèque > Aide et formations > [Référencer les outils IA](#)
- le principe de protection et de confidentialité des données doit être appliqué de façon stricte et rigoureuse, notamment concernant les données personnelles – ordinaires ou sensibles – les données cliniques et les données institutionnelles.

Tout manquement aux consignes établies sera considéré comme une tentative de fraude et entraînera un échec au module.

## 9. Bibliographie

La bibliographie du module sera enrichie tout le long du semestre sur la plateforme Moodle ou en cours par les enseignant-e-s.

## 10. Enseignant-e-s

- Karinne Baligand Lecomte (historicité, définitions et classifications des troubles psychomoteurs. Observations, évaluations et tests et hypothèses de compréhension, diagnostics psychomoteurs et rapport d'évaluation)
- Isabelle Charpine (Profil clinique, posture et relations thérapeutiques, présentations cliniques)
- Gemma Gebrael Matta (Trouble développemental de la coordination)
- Aude Hussy (bilan sensorimoteur et psychomotricité, présentations cliniques)
- Sylvie Wampfler-Benayoun (Problèmes généraux en psychopathologie, présentations cliniques)

Coordinatrice du module : Karinne Baligand Lecomte

Descriptif validé par la responsable de filière, février 2026